

PROCEDURE D'INSCRIPTION

1. DEFINIR LES BESOINS EN FORMATION DE VOTRE ENTREPRISE
2. PRE-INSCRIPTION SUR www.anper.info -> SECTION FORMATION CONTINUE
3. ADRESSER SON REGLEMENT

ANPER – 50 rue Rouget de Lisle – 92158 SURESNES CEDEX
formationcontinue@anper.info
 01 41 44 82 66 / 01 41 44 82 67

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PRISE EN CHARGE

STAGIAIRE NON SALARIE	STAGIAIRE SALARIE inscrit par l'école de conduite (entreprise de moins de 50 salariés cotisant à l'OPCO MOBILITES	STAGIAIRE SALARIE entreprise de plus de 50 salariés (autre OPCO)	AUTRE CATEGORIE DE STAGIAIRE (demandeur d'emploi, inscription à titre individuel)
<p>Règlement à joindre au bulletin d'inscription : (Encaissement à la fin du stage)</p> <p>☛ 100 % du coût pédagogique.</p> <p>Remplir et nous retourner la demande de prise en charge AGEFICE en cochant la case « Mandat », obligatoirement avant le début de la formation.</p> <p>Y joindre impérativement votre attestation de versement CFP (téléchargeable dans votre espace personnel sur le site de l'URSSAF)</p> <p>L'ANPER se chargera, pour votre compte, de votre demande de financement et de remboursement.</p>	<p>Règlement à joindre au bulletin d'inscription : (Non encaissé si prise en charge OPCO MOBILITES)</p> <p>☛ 100 % du coût pédagogique</p> <p>Remplir et nous retourner l'annexe au bulletin d'inscription, obligatoirement avant le début de la formation.</p> <p>L'ANPER se chargera, pour votre compte, d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO MOBILITES.</p> <p>La liste et les conditions de prise en charge sont consultables sur le site : www.opcomobilites.fr/entreprise/sinformer-sur-les-dispositifs</p> <p>Les actions de formations sont financées au coût réel dans la limite de 35 euros HT par heure de formation. L'OPCO met à disposition de l'entreprise un budget annuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 11 salariés : 1500 euros HT • De 11 à moins de 20 salariés : 2000 euros HT • De 20 à moins de 30 salariés : 2500 euros HT • De 30 à moins de 40 salariés : 3000 euros HT • De 40 à moins de 50 salariés : 3500 euros HT <p>En cas de non prise en charge par l'OPCO MOBILITES, l'ANPER facturera à l'entreprise les 100% du coût pédagogique.</p> <p>IMPORTANT : Pour vérifier si vous êtes à jour auprès de l'OPCO MOBILITES pour l'année en cours</p> <p>☛ https://www.opcomobilites.fr/espace-entreprise</p>	<p>Règlement à joindre au bulletin d'inscription : (Encaissement à la fin du stage)</p> <p>☛ 100 % du coût pédagogique.</p> <p>Faire une demande de prise en charge auprès de votre organisme collecteur (AGEFOS-PME, ANFA, autres...) avant le début de la formation</p> <p>L'ANPER vous adressera une convention de formation et le programme de la formation.</p>	<p>Demandeur d'emploi :</p> <p>POLE EMPLOI : Contacter votre conseiller</p> <p>Autres possibilités de prise en charge des salariés :</p> <p>FONGECIF : Contacter le FONGECIF de votre région www.moncepmfonfecif.fr</p> <p>CPF (Compte Personnel de Formation) www.moncompteformation.gouv.fr</p> <p>Le compte personnel de formation (CPF) vous permet d'acquérir des droits à la formation professionnelle (heures CPF).</p> <p>L'ANPER vous adressera un devis et le programme de formation.</p>

- Frais d'organisation et de gestion (Non-adhérent ANPER) : 30,00 H.T. (Quel que soit le nombre de stagiaires inscrits)

☛ Bulletin d'inscription : [à télécharger](#)

☛ Demande de financement AGEFICE : [à télécharger](#)

☛ Annexe bulletin d'inscription : [à télécharger](#)



AGEFICE (Association de Gestion et
du Financement de la formation des Chefs
d'Entreprise)

communication-agefice.fr



OPCO MOBILITES
43 Bis, Route de Vaugirard
92190 Meudon

<https://www.opcomobilites.fr>



FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de
Formation des Professionnels Libéraux)
104 rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08
Tél : 01 55 80 50 00
www.fifpl.fr